

Service de suivi post-sanction 2nd degré



Dans certains cas, la sanction prononcée ne répond pas à l'attente des parties :

- celui ayant subi le préjudice peut rester dans un **mal-être** profond malgré la sanction posée,
- celui qui est sanctionné peut avoir un sentiment d'**incompréhension**, voire d'**injustice**, avec un risque de récidive.

→ Mise en place d'un service de suivi post-sanction à destination de ces élèves.

OUTILS UTILISÉS : LA MÉDIATION HUMANISTE ET LA MÉTHODE DE COMMUNICATION GORDON

Un entretien individuel offre :

- ◆ un espace d'expression,
- ◆ un espace de reconnaissance,

Il permet :

- ◆ de comprendre et accueillir les émotions éprouvées,
- ◆ de cerner clairement l'objet du différend ou de la sanction,
- ◆ d'accompagner dans l'apprentissage de nouveaux comportements,

pour enfin restaurer la victime, réhabiliter l'auteur du préjudice et ouvrir des perspectives nouvelles.

SERVICE ASSURÉ PAR...

Laëtitia MARCOPOULOS et Marie-France THUILLIER, habilitées à réaliser des co-médiations pénales au tribunal de Paris et accréditées pour assurer des formations en communication par *TB Formation*, selon la méthode Gordon.

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE DE CE SERVICE

Comme auparavant, tout adulte posant une sanction en informe le Responsable pédagogique concerné et / ou les Coordinateurs de Vie scolaire.

À la demande d'un enseignant, d'un éducateur, d'un membre du personnel ou bien encore de leur propre initiative, les Responsables pédagogiques et / ou les Coordinateurs de Vie scolaire transmettent au service post-sanction les **situations délicates** de sanction, que ce soit du point de vue de l'auteur du préjudice ou de celui qui a subi le préjudice.

Afin d'assurer correctement le suivi post-sanction, ils transmettent l'intégralité des informations factuelles concernant le préjudice et la sanction.

Un retour est alors fait aux **Responsables pédagogiques** et aux **Coordinateurs de vie scolaire**.

! Ce suivi n'a aucune vocation à remettre en cause la sanction posée.
Ce n'est pas une « procédure d'Appel » !

UNE ÉCOLE
AU SERVICE
DU PROJET DE DIEU

UNE ÉCOLE
PARTICULIÈREMENT ATTACHÉE
AUX PAUVRES ET AUX FAIBLES

UNE ÉCOLE
ATTACHÉE À LA DIGNITÉ
DE LA PERSONNE

UNE ÉCOLE
QUI FAIT GRANDIR
DANS LA VÉRITÉ DE L'AMOUR